

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



MARDI 29 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sise au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le mardi 29 juin 2021, à 19 heures.

À l'assemblée extraordinaire du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résiliation entente intervenants.
4. Transfert du service de premier répondant.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

#### **Résolution n° 2021-06-101**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3. RÉSILIATION ENTENTE INTERVENANTS.**

#### **Résolution n° 2021-06-102**

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la MRC de d'Autray exerce la compétence en matière de protection contre l'incendie et l'organisation des secours pour Saint-Gabriel-de-Brandon ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente conclue avec divers intervenants relativement au service de Premier répondant PR niveau2 ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal et **RÉSOLU**, de résilier l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants (PR niveau 2) conclue entre la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon; le Centre de Communication Santé (CCS) Laurentides-Lanaudière ; les Entreprises ambulancières HRH services préhospitaliers d'urgence- secteur Repentigny, Ambulance de Berthierville - division Dessercom, Ambulance Saint-Gabriel Inc.; le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS).

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



MARDI 29 JUIN 2021

**4. TRANSFERT DU SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT.**

**Résolution n° 2021-06-103**

**SERVICE INCENDIE : ASSUJETTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON À LA COMPÉTENCE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a adopté la résolution numéro 2021-05-085 par laquelle elle demande à la MRC de d'Autray son assujettissement à la compétence relative à la fourniture d'un service général de protection contre l'incendie et d'organisation des secours ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de l'article 10.2 du Code municipal (RLRQ, c.27-1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches préalables à l'assujettissement de la municipalité au service incendie de la MRC de d'Autray ont été réalisées à la satisfaction des parties ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Madame Audrey Sénéchal **ET RÉSOLU**, d'assujettir la compétence de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon en matière de protection contre l'incendie et l'organisation des secours à celle de la MRC de d'Autray ;

**QUE** cet assujettissement prenne effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été formulée ni par Internet, poste ou par téléphone.

**22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 HEURES 10**

**Résolution n° 2021-06-104**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Denis Gamelin,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Francine Rainville,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.